

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 108/2018

OBJET : Politique de la Ville : Validation de la programmation financière relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)-année 2018 – volet Médiation nocturne :

L'an deux mille dix-huit, le 30 du mois d'octobre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Gracienne DODAIN / Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Véronique PINAY**PROCURATIONS :** Taoufik FATFOUTA à Philippe MINEUR - Jérémy GIBELLIN à Charles BEVACQUA**ABSENTS :** Françoise DAMILANO / Mélanie MORINI / Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Jean-Yves LESSATINI / Régine RODRIGUEZ**Secrétaire de séance :** BIANCHI Romain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'appel à projet annuel du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour 2018**Vu** le comité technique en date du 28 juin 2018**CONSIDERANT** que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.**CONSIDERANT** que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est intégré au Contrat de Ville.**CONSIDERANT** que l'appel à projet relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a été élaboré par la Préfecture des Alpes-Maritimes avec comme axes prioritaires, la prévention de la délinquance des jeunes, et la tranquillité publique

Pour cette action, la participation au titre du FIPD est de 81 000€ et sera répartie comme suit :

- l'Etat propose un financement de 19 000 euros
- la ville de Drap 40 000 euros
- le Conseil Régional 12 000 euros
- Nouveau Logis Azur, une aide financière à hauteur de 10 000 euros

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à valider l'action de médiation nocturne et le financement afférent.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 16****Votants : 18****Absents : 9****Contre : 0****Abstentions : 0****Pour : 18**

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

ROBERT NARDELLI

Maire de DRAP